



Procès-verbal de la séance du conseil municipal de mardi 23 juin 2020

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 23 juin 2020, à 20 heures à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Jean Claude Darlet, maire.

Etaient présents : MM Jean-Claude DARLET, Céline LANTHEAUME, Bertrand REY Laurent RICHARD, Fabrice PRUNELLE, Mme Valérie BELLIER, M. Jean-Pierre ROSE, m ; Frédéric JACQUET, M. Cédrik GARDON, M. Etienne PETITJEAN, Mme Emilie THOBIE, Mme Annie GUEFFIER, Mme Isabelle FREIXAS, Mme Ana ANES GOMES FERNANDES, M. Jérôme BATAILLER ;

Absents : néant

L'ordre du jour était le suivant : Fonctionnement du conseil municipal, Installation des commissions obligatoires, Délégations adjoints, Indemnités du maire et des adjoints, Nominations de délégués dans les structures, Vote des taux d'imposition, décision modificative au budget, Tour de table sur le projet de mandature, Questions diverses

1. Fonctionnement du conseil municipal:

Le maire sera présent en mairie tous les Vendredi après-midi à partir de 14h

Les adjoints se rendent en mairie les vendredis de 18h à 20h selon les disponibilités de chacun.

Les dates des prochains conseils municipaux sont données pour l'année 2020 :
21 juillet, 15 septembre, 10 novembre, 15 décembre

Le fonctionnement général des projets est le suivant : Les projets de la commune seront proposés en séance et pour la majorité d'entre eux, un groupe de conseillers municipaux avec un adjoint rapporteur se formera pour amener le projet à son terme.

2. Installation des commissions obligatoires:

Monsieur Jean-Claude DARLET, expose à l'assemblée les différentes commissions obligatoires. Après délibération, le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres présents, les commissions suivantes :

NOM DE L'ENTITE	DELEGATIONS ET COMMISSIONS	
Saint-Marcellin Vercors Isère communauté SMVIC	1 Titulaire	Jean-Claude Darlet
	1 Suppléant (e)	Céline Lantheaume
TE 38 (Territoire d'énergie Isère)	1 Titulaire	Fabrice Prunelle
	1 Suppléant (e)	Bertrand Rey
SIRCO	2 Titulaires	Céline Lantheaume /Valérie Bellier
	2 Suppléants (es)	Annie Gueffier /Etienne Petitjean
Commission sociale	5 Elus (es) municipaux	Céline Lantheaume/Valérie Bellier/Annie Gueffier/Emilie Thobie/Fabrice Prunelle/Isabelle Freixas
	5 non élus (es)	A valider
Commission scolaire	5 élus municipaux	Céline Lantheaume/Valérie Bellier/Jérôme Batailler/Cédric Gardon/isabelle Freixas
L'agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise	1 Titulaire	Bertrand REY
Commission des Impôts	1 représentant Maire ou adjoint	Jean-Claude DARLET
	6 commissaires titulaires	Jean Pierre Rose Frédéric Jacquet/Jérôme Batailler/Isabelle Freixas/Emilie Thobie/Cédric Gardon
	6 commissaires suppléants (es)	A valider
Commission finances	Maire et adjoints	
Commission liste électorale	1 Titulaire représentant admin	A valider
	1 Suppléant (e) représentant admin	A valider
	1 Titulaire représentant TGI	A valider
	1 Suppléant (e) représentant TGI	A valider
	1 CM titulaire	Valérie Bellier
	1 CM suppléant	jean pierre rose
Délégations adjoints	Céline LANTHEAUME	Signatures pour la comptabilité
	Céline LANTHEAUME	Affaires scolaires/Affaires sociales/communication
	Bertrand REY	Travaux bât communaux/L'Arthaudière/ sécurité
	Laurent RICHARD	Sécurité/Informatique/Travaux bât communaux/L'Arthaudière/Communi- cation interne
	Fabrice PRUNELLE	Relation associations/Sécurité/Communication

3. Délégations adjoints:

Chaque adjoint se présente et présente sa délégation

Céline Lantheaume : Délégation aux affaires sociales, scolaires, communications externe

Bertrand Rey : Délégation aux bâtiments communaux, château de l'Arthaudière, sécurité

Laurent Richard : Sécurité, informatique, bâtiments communaux, château de l'Arthaudière, communication interne

Fabrice Prunelle : relation avec les associations, sécurité et communication externe

4. Indemnités du maire et des adjoints :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le barème des indemnités du maire et des adjoints des communes entre 500 et 999 habitants et propose les indemnités suivantes :

Monsieur le maire : 70% du plafond proposé soit un montant de 1097€

Les adjoints : 90% du plafond proposé soit un montant de 374,55€

Après délibération, le Conseil municipal valide la proposition du maire

5. Nominations de délégués dans les structures :

Ce point a été reporté au prochain conseil municipal du 21 juillet

6. Vote des taux d'imposition décision modificative au budget :

Monsieur le maire présente le budget communal et expose les éléments qui nous conduisent à proposer une revalorisation de la taxe foncière sur le bâti et non bâti de 0,90%

Après délibération, le Conseil municipal valide la proposition du maire

7. Tour de table sur le projet de mandature :

Chaque élu au conseil municipal expose ses souhaits sur le projet de mandature

8. Questions diverses :

Pas de questions diverses

La séance est levée 22h44, un prochain conseil municipal est programmé pour le mardi 21 juillet 2020 à 20h, le lieu sera déterminé suivant l'évolution de la crise sanitaire du covid-19.